



MAIRIE DE TIERCELET
Tél: 03 82 89 12 80
secretariat@tiercelet.fr
www.tiercelet.fr

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le

ID : 054-215405259-20241022-A_2024_100-AR

A_2024_100

ARRETE DU MAIRE PORTANT MODIFICATION TEMPORAIRE DE LA REGLEMENTATION GENERALE DE VOIRIE ET OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LE STOCKAGE DE MATERIAUX A DESTINATION DES TRAVAUX RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU ET RESIDENCE DU MOULIN

Le Maire de la Commune de TIERCELET, Monsieur Frédéric KARLESKIND,

VU les articles L.2213 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Route et notamment les articles L 411-1, L 411-3, R 411-8 et R 411-25 ; Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I _ 8e partie _ signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 10 avril 2009 modifié ;
VU la demande de l'entreprise EUROVIA en date du 17 octobre d'occupation du domaine public pour des travaux d'aménagement de la chaussée et des trottoirs;
CONSIDERANT qu'il importe d'apporter des restrictions à la réglementation générale de voirie afin de permettre ces travaux ;

ARRÊTE

Article 1 : A compter du jeudi 24 octobre, la circulation s'établit comme suit à hauteur du 19 Rue Victor Hugo sur une distance de 300 m en direction de Thil:

Chaussée rétrécie au droit du stockage,
Vitesse limitée à 30 km/h au droit du stockage,
Stationnement interdit sur chaussée et sur trottoir au droit du stockage.

Article 2 : Ainsi, tout véhicule en stationnement interdit et gênant au titre des articles 1 du présent arrêté fera l'objet d'un enlèvement et d'un placement en fourrière.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de l'entreprise.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé :

- à Madame le Sous-Préfet de Briey
- au Commissaire de Police de Mont-Saint-Martin
- au DITAM de Longuyon
- à l'entreprise EUROVIA chargée de travaux

Fait à Tiercelet, le 22 octobre 2024
Le Maire,
Frédéric KARLESKIND



Emis le 22/10/2024, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 22/10/2024